ID: 050-200067205-20201126-B59_2020-AR



BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN **DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL** DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le jeudi 26 novembre Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35 Nombres de présents : 33

Nuls - Blancs - Abstention: 0 Exprimés: Pour 33 - Contre 0

Présents: Mesdames BELLIOT-DELACOUR Nicole, BIHEL Catherine, CASTELEIN Christèle, GRUNEWALD Martine, LAINE Sylvie, MAHIER Manuela, MARTIN MORVAN Véronique, PIC Anna, THOMINET Odile et Messieurs ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Éric, CATHERINE Arnaud, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, HEBERT Dominique, LAMORT Philippe, LECHATREUX Jean-René, LEJAMTEL Ralph, LEMYRE Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédérik, MABIRE Edouard, MARGUERITTE David, MAUQUEST Jean-Pierre, LERENDU Patrick.

Excusés: Mesdames LEROSSIGNOL Françoise et MOUCHEL Evelyne.

Réf - n° B59 2020

OBJET: OPAH et OPAH de Renouvellement urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-

Cotentin - Aides aux propriétaires

Exposé

Contexte

Par délibération n°2018-072 adoptée lors de la séance du conseil du 28 mai 2018, le conseil d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, « l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat ». A ce titre, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain (OPAH RU) mises en place depuis le 03 octobre 2016 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin sont donc concernées.

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le



Ces dispositifs permettent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de bénéficier de subventions accordées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la réhabilitation de leur logement.

En complément de ces subventions, des aides complémentaires leur sont proposées par la Communauté d'agglomération du Cotentin conformément aux conditions d'éligibilité et des modalités de calcul définies par une délibération cadre du 27 septembre 2018. Dans ce contexte, les propriétaires figurant dans la liste jointe en annexe, sont éligibles à ce dispositif d'aides complémentaires.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°2018-181 du 27 septembre 2018 relative au dispositif d'aides complémentaires de l'OPAH et l'OPAH de renouvellement urbain 2016/2021 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la délibération n° 2020-061 du 13 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- Attribue les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la présente décision et en autorise le versement au vu des justificatifs de dépenses,
- **Dit** que les crédits afférents, d'un montant total de 2 601 euros, sont inscrits au compte 20422, ldc 75543,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Annexe : liste des propriétaires éligibles.

Le Président,

David MARGUERITTE

ID: 050-200067205-20201126-B59_2020-AR

Annexe à la décision de bureau du 26 novembre 2020- OPAH et OPAH de Renouvellement urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin - Aides aux propriétaires

Logements situés sur le secteur de l'OPAH				
ldentité du bénéficiaire	Qualité du bénéficiaire	Adresse du logement réhabilité	Nature de l'aide	Montant de l'aide
Félicie VERON	Propriétaire occupant	6 rue Aristide Briand 50120 Cherbourg-en- Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	310 euros
Jean NOYON	Propriétaire occupant	11 rue de la Butte 50470 Cherbourg-en- Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Sophie LEFILLASTRE	Propriétaire occupant	380 rue du Moulin Guibert 50110 Cherbourg-en- Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Daniel ROSE	Propriétaire occupant	214 rue de la Saline 50110 Cherbourg-en- Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	220 euros
Jacques GUIHOT	Propriétaire occupant	2 rue de la Rocambole 50110 Cherbourg-en- Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	430 euros
Gaëlle LEBREQUIER	Propriétaire occupant	51 rue Adrien Girettes 50110 Cherbourg-en- Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Jean COUGE	Propriétaire occupant	26 rue Bondor 50100 Cherbourg-en- Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	141 euros